

Inauguration du verger
par les écoliers !
Lire en page 4



Associations

Culture, Enfance et Jeunesse

Travaux communaux

Événements

Commerçants

Témoignage

Histoire

Tribune libre

Environnement

Politique sociale et solidaire

Sécurité

Agenda





Sommaire

- Rétrospective des événements p.2
- Environnement p.3-4
- Politique sociale et solidaire p.5-6
- Enfance-Jeunesse p.7-8
- Travaux et Urbanisme p.8-9-10
- Sécurité p.11-12
- Intercommunalité p.13
- Témoignage / Tribune libre p.14
- A vos agendas p.15

Chères Annétoises et chers Annétois,

Avril : un mois clé pour l'exercice de notre commune

Comme chaque année et pour toutes les communes, avril rime avec le vote du budget pour l'année en cours. Ce budget se compose de deux sections essentielles :

- La section de fonctionnement, qui regroupe toutes les dépenses et recettes nécessaires au bon fonctionnement de la commune.
- La section d'investissement, qui permet de concrétiser les projets structurants pour notre territoire.

Face aux baisses de dotations annoncées, nous poursuivons la dynamique engagée ces dernières années. Toutefois, dans un contexte économique et politique incertain, nous faisons preuve de prudence et de sagesse afin de garantir une gestion responsable. Une fois encore, l'effort est demandé aux communes et aux intercommunalités, tandis que l'État continue d'accroître son déficit.

Notre priorité est la préservation du pouvoir d'achat des Annétois. Notre volonté est de ne pas augmenter la fiscalité des ménages en maintenant le taux de la fiscalité locale (taxe foncière) stable.

Avril, c'est aussi l'occasion de profiter de l'arrivée du printemps et de soutenir nos commerces locaux. Les amoureux de la nature, lors d'une promenade ensoleillée pourront se ressourcer dans notre nouveau verger, récemment inauguré par les écoles.

J'encourage tous les habitants à s'impliquer dans la vie de notre village et à découvrir les événements culturels à venir. Retrouvez l'ensemble de la programmation dans la rubrique "A vos agendas", sur notre site internet, notre page Facebook ou sur les panneaux d'affichage de la ville.

Le Forum des Associations se tiendra le samedi 6 septembre 2025 au Gymnase, avec de multiples démonstrations. Un magazine spécial lui sera consacré en septembre.

C'est noté ! Une belle occasion de découvrir les associations locales.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Le Maire, Stéphanie AUZIAS



Christian MARCHANDEAU
1^{er} adjoint délégué
au patrimoine,
travaux et urbanisme



Sandrine BEVIÈRE
2^{ème} adjointe déléguée
aux affaires scolaires
et affaires sociales



Michel LECOMTE
3^{ème} adjoint délégué
aux sports, associations
et aux relations extérieures



Pascale BOITIER
4^{ème} adjointe déléguée à la
petite enfance, la jeunesse



Nicolas SUINOT
5^{ème} adjoint délégué
à l'environnement et au
développement durable



Marie ARCIN
6^{ème} adjointe déléguée
à l'attractivité du village et à la
communication

Retrospective des événements 2024

Forum



Théâtre



Laser game



Remise Médailles



Commémoration



Don du sang



Repas des Aînés



Théâtre enfants



Marché de Noël



Théâtre



Balade thermique



Annet-sur-Marne une ville engagée en faveur de la Protection Animale

La protection animale est une cause chère à la commune d'Annet-sur-Marne, qui lutte activement contre la prolifération des chats errants et souhaite améliorer le bien-être des animaux. **La municipalité a donc renouvelé sa convention avec Les Boobies**, association de proximité basée sur la commune de Villevaudé et spécialisée dans la gestion des populations de chats errants.

La stérilisation et l'identification des chats errants représentent des actions fondamentales pour maîtriser la prolifération incontrôlée des animaux et éviter l'abandon. Cette initiative a pour objectif de briser le cycle de reproduction des chats non stérilisés, qui, sans contrôle, peuvent rapidement envahir un territoire. La stérilisation, en plus de limiter le nombre de naissances, permet aussi de prévenir les maladies contagieuses et de réduire la souffrance animale liée aux gestations multiples et aux conflits entre animaux. Par ailleurs, **la loi impose l'identification des chats de plus de 7 mois depuis le 1er janvier 2012**. Cette obligation vise à lutter contre l'abandon et à faciliter le retour à leur propriétaire en cas de perte. Les propriétaires doivent veiller à mettre à jour les informations liées à l'identification de leur animal en cas de changement d'adresse ou de propriétaire.

Le processus mis en place par la mairie et l'association Les Boobies commence par la capture des chats errants, une fois leur présence signalée par les habitants ou observée par les services municipaux. Ces chats sont ensuite stérilisés, identifiés grâce à une puce électronique, puis relâchés dans leur environnement d'origine.

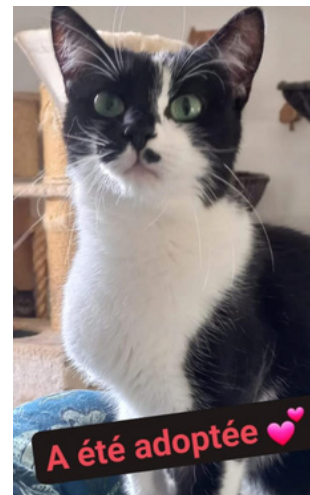
Dans certains cas, lorsque les animaux sont sociables et capables de vivre dans un foyer, ils sont placés en vue d'une adoption. Ainsi, ceux qui sont prêts à s'intégrer dans une maison accueillante **auront la chance de trouver une nouvelle famille**, contribuant ainsi à réduire la population de chats errants.

Les habitants d'Annet-sur-Marne jouent un rôle essentiel dans ce dispositif de protection animale. En cas de repérage de chats errants ou sauvages, la mairie encourage les citoyens à signaler leur présence. Ce geste simple permet aux autorités locales d'intervenir rapidement et de prendre en charge les animaux. Ainsi, chaque citoyen peut contribuer à sa manière à cette cause noble et indispensable. Pour signaler la présence d'un chat errant, il suffit de contacter la mairie ou la police municipale.

L'association les Boobies est aussi à votre écoute pour tout projet d'adoption d'un chat ou d'un chaton. **Adopter un animal abandonné plutôt que de l'acheter est une démarche à la fois responsable et solidaire** et contribue à réduire le nombre de sans-abri : chaque vie animale mérite d'être respectée et protégée, indépendamment de sa provenance.

Vous pouvez aussi choisir d'être famille d'accueil et accompagner un chat vers sa nouvelle vie ou de devenir bénévole au sein de l'association ou encore de faire un don pour les aider (déductible des impôts).

Pour toute information, vous pouvez joindre les Boobies en laissant un message à Nancy au 06 25 60 32 35.



SMITOM - Bientôt des crevettes de Seine et Marne dans vos assiettes.



L'Unité de Valorisation énergétique de Monthyon (SMITOM) est prête à alimenter en chaleur la plus grande ferme aquacole d'élevage de crevettes en France.

Une production annuelle de 100 tonnes de crevettes est attendue courant 2026, pour un passage à 500 tonnes à terme en 2030.

Cette ferme est l'aboutissement de 6 années de recherche et développement réalisés par Lisaqua.

Elle produira, à compter de 2026, des crevettes fraîches, locales et garanties sans antibiotiques ni conservateurs à destination des restaurants et poissonneries d'Ile de France (zéro kilomètre parcouru et zéro rejet polluant). Une production aquacole à faible impact environnemental privilégiera une ferme terrestre à proximité des lieux de consommation et qui utilise 200 fois moins d'eau qu'un élevage classique.

Les écoliers mettent en place un verger :

Dans le cadre d'un projet écologique et éducatif, le 11 mars, la classe de GS de l'école Vasarely et la classe GS/CP/CE1 de l'école Lefort-Auzias ont participé à la création d'un verger communal, espace vert dédié à la nature et au bien-être. Ce verger, conçu avec l'aide d'adultes et d'experts en jardinage, joue un rôle essentiel dans la préservation de l'environnement en favorisant la biodiversité et en offrant un refuge aux insectes pollinisateurs. Accompagnés d'un animateur et de leurs enseignants, **les enfants ont planté 26 arbres fruitiers pommiers, noyers, pruniers, cognassiers, poiriers, noisetiers, néfliers mais aussi 20 arbustes fruitiers (groseilliers, mûres, framboisiers ...)**

Ce verger a pour vocation de redonner vie à un passage délaissé et d'offrir un lieu de promenade pour les Annétois mais aussi un espace de rencontre avec l'installation de deux bancs sous les arbres. Les habitants pourront s'y détendre, observer la nature et profiter des arbres fruitiers plantés par les enfants.

Ce projet a permis aux enfants d'apprendre l'importance des arbres pour l'air que nous respirons et la lutte contre le réchauffement climatique.

Un projet qui allie écologie, pédagogie et convivialité !



La journée défi environnement du 23 mars 2025



Un petit retour sur cette belle journée du dimanche 23 mars « Nettoyons la Nature » où la Commune d'Annet-sur-Marne a pu une nouvelle fois participer au Défi pour l'Environnement à l'initiative du **Lions Clubs International**.

Ce petit retour sur cet événement marquant pour notre commune, a aussi pour but de saluer le **SMITOM** Nord Seine et Marne qui met spécialement et gracieusement à disposition une benne accueillant les nombreux déchets ramassés, mais aussi **les courageuses et courageux qui se sont levés et mobilisés** afin d'être partenaires de cette journée dédiée au défi 77 pour l'environnement.

Encore merci !



Les 5 règles du "Bien-Vivre ensemble" :



1- Les déjections canines, je ramasserai

Ramasser les déjections de votre compagnon à 4 pattes est une obligation et un geste de respect envers vos voisins et l'environnement. Des distributeurs de sacs sont installés à différents endroits de la commune pour vous faciliter la tâche.

2- En laisse mon chien, je tiendrai

Lors de vos promenades (il est essentiel de sortir son chien), tenez votre animal en laisse. N'oubliez pas de déclarer en mairie votre chien de garde ou de défense de 2ème catégorie.

3- Le tri correctement, j'effectuerai

Les emballages en verre (bouteilles, pots en verre ...) doivent être déposés dans les points d'apports volontaire situés sur l'espace public.

4- Mes déchets dans une poubelle, je mettrai

Il est interdit de jeter dans les lieux publics tout déchet de quelque nature qu'il soit.

Des poubelles sont disposées à des points stratégiques de la commune. N'hésitez pas à les utiliser.

5- Aux heures prévues la poubelle, je sortirai et rentrerai

Les bacs doivent être sortis la veille au soir de la collecte et rentrés le soir après la collecte au plus tard.



Politique sociale et Solidaire

CCAS, mode d'emploi

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Annet-sur-Marne a pour mission principale de venir en aide aux habitants de la commune en situation de précarité ou de vulnérabilité. Il met en œuvre diverses actions sociales en lien avec les besoins spécifiques de la population, afin de favoriser l'inclusion et de lutter contre l'exclusion. Parmi ses principales attributions, on retrouve :

- **L'aide sociale légale et exceptionnelle** : Le CCAS instruit les demandes d'aides sociales, comme l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) ou les aides d'urgence (alimentaire, chauffage , etc.)
- **L'accompagnement des personnes âgées** : Le CCAS propose un soutien aux personnes âgées, qu'il s'agisse de l'aide à domicile, de la gestion de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), ou encore de l'organisation de rencontres pour maintenir le lien social. Des ateliers variés sont mis en place chaque année à destination des seniors et un ateliers « équilibre en mouvement » a lieu le mardi de 14h à 15h30 au centre culturel subventionné à hauteur de 30 euros par participant Annétois. Nous proposons des bons de Noël à utiliser auprès des commerçants de la commune en fin d'année aux seniors de plus de 65 ans.
- **Le soutien aux personnes handicapées** : des dispositifs pour aider les personnes en situation de handicap, en lien avec les aides financières et les actions de réinsertion sociale sont proposés.
- **L'action en faveur de l'enfance et de la jeunesse** : versement d'une prime de naissance de 60 euros aux enfants dont les parents peuvent justifier d'une domiciliation de plus de trois mois dans la commune avant la naissance. Cette prime doit être sollicitée dans un délai d'un an à partir de la date de naissance de l'enfant. D'autre part, le CCAS verse une prime de 100 euros aux bacheliers ayant obtenu la mention « très bien ».
- **Le maintien du lien social** : Le CCAS organise des activités collectives pour lutter contre l'isolement, comme le repas des aînés, des ateliers, et des événements de convivialité. L'adhésion à un registre communal des personnes vulnérables est proposée en prévision de situations de crises exceptionnelles (canicule, inondations, épidémies, coupures de courant...), afin de permettre un suivi et une intervention ciblée le cas échéant.
- **Le portage de repas** : C'est un service de proximité, souple et pratique qui s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus ou handicapées ne souhaitant ou ne pouvant pas cuisiner.



Le CCAS d'Annet-sur-Marne joue ainsi un rôle clé dans la solidarité locale, veillant à ce que personne ne soit laissé de côté et que chacun puisse bénéficier d'un accompagnement adapté à ses besoins.

Recensement

Vous venez d'avoir 16 ans, pensez à venir vous faire recenser !

Si vous avez moins de 25 ans et ne vous êtes pas fait recenser, vous devez venir en mairie afin de régulariser votre situation.

Cette démarche est obligatoire. Elle vous permettra par ailleurs d'obtenir une attestation **indispensable pour présenter tous les examens** (baccalauréat, permis de conduire, etc...).

Pièces à fournir

- * Carte nationale d'identité,
- * Livret de famille des parents,
- * Justificatif de domicile.



Soirée d'accueil des nouveaux habitants et remise de distinctions

Mme le Maire, accompagnée de l'équipe municipale, a organisé une soirée de bienvenue destinée à accueillir les nouveaux habitants de la commune. Cette réception s'est tenue le 9 novembre à partir de 19h30, dans le cadre convivial du centre culturel de la ville. Cet événement a été une belle occasion pour les nouveaux arrivants de se rencontrer, d'échanger et de découvrir les particularités de notre commune. Une présentation a été faite, mettant en lumière le patrimoine local, les équipements municipaux, ainsi que les nombreuses opportunités offertes en termes de culture, de sport et d'activités associatives.

Lors de la soirée, plusieurs distinctions ont été remises : les médailles du travail ont été décernées pour récompenser ces Annétois de leur ancienneté professionnelle, les brevets de secourisme ont été remis à ceux ayant suivi la formation organisée par la commune.

Enfin, un moment particulièrement émouvant a permis de féliciter nos jeunes bacheliers ayant obtenu la mention « Très Bien » au baccalauréat. Chaque diplômé a reçu un chèque, offert par la ville, en reconnaissance de leur excellence scolaire. Cette soirée a été un moment chaleureux et symbolique, renforçant les liens au sein de notre communauté.



Vous rencontrez des difficultés ?

Un agent du CCAS peut vous recevoir **sur rendez-vous au 01 60 26 02 79.**

Lors des permanences France Services, un conseiller vous accompagne dans vos démarches administratives aussi diverses soient-elles : Aide personnalisée à la constitution de dossiers, simulation des droits et aides sur les démarches santé, famille, retraite, recherche d'emploi, aide au renouvellement des papiers d'identité, de la carte grise, du permis de conduire et accès au solde des points de permis, accompagnement à la déclaration d'impôts sur le revenu et du prélèvement à la source.

Les permanences ont lieu le vendredi de 9h à 12h

Pour prendre rendez-vous : **france.services@cc-pmf.fr ou au 01.60.54.68.56**

La conciliatrice de justice peut aussi vous recevoir pour tout litige de voisinage ou problème personnel. Vous pouvez la contacter à l'adresse suivante : **pierrette.arquevaux@conciliateurdejustice.fr**



Le don du sang est un acte citoyen et solidaire qui permet de sauver des vies ! Il a eu lieu le mercredi 19 mars 2025. Merci pour votre participation.

<https://dondesang.efs.sante.fr/>



Enfance - Jeunesse

Les Annetons : Un Accueil de Loisirs au Service de l'Autonomie des Enfants

L'accueil de loisirs Les Annetons accueille chaque jour 50 enfants, dans un cadre où ils sont pleinement acteurs de leurs loisirs. Le projet pédagogique repose sur l'idée que chaque enfant doit pouvoir choisir et participer activement à ses activités.

Des outils comme les "Bulles d'activités", la "Boîte à imaginer" et la "Carte d'humeur" permettent aux enfants de s'exprimer et de décider eux-mêmes de leurs activités. Ces supports favorisent leur créativité, leur autonomie et leur bien-être au quotidien. L'équipe d'animation met tout en œuvre pour accompagner les enfants dans la réalisation de leurs projets, en les guidant dans leurs choix tout en respectant leurs envies et idées. Les animateurs veillent à ce que chaque enfant puisse pleinement exprimer ses attentes et prendre part à la vie du groupe.

Les projets avec les familles sont également une priorité, avec notamment la co-création de l'événement de fin d'année, un moment clé où enfants et parents se retrouvent autour d'une activité commune. Pour assurer une bonne communication, l'équipe utilise l'application Klassly, permettant aux parents de suivre les actualités et de rester connectés avec les animateurs et les projets.

Les Annetons offrent ainsi un cadre dynamique et participatif où les enfants grandissent, s'amuse et prennent des décisions. »



L'espace jeunes d'Annet-sur-Marne : L'Autonomie au Cœur des Loisirs

L'espace Jeunes d'Annet-sur-Marne au sein du centre de loisirs offre une approche originale en laissant les jeunes de 11 à 15 ans gérer eux-mêmes leur emploi du temps et leurs activités. Le budget alloué chaque semaine pour des sorties et événements comme des journées à la piscine, des visites à Paris ou des séances de cinéma est géré par les jeunes eux-mêmes.

L'idée est de rendre les acteurs de leurs loisirs en les responsabilisant. Ce n'est pas seulement une question de fun, mais aussi de développement personnel, puisqu'ils doivent collaborer, faire des choix et gérer un budget. Les animateurs restent présents pour les encadrer, mais ce sont eux qui prennent les décisions.

Cette méthode permet aux jeunes de devenir plus indépendants, d'apprendre à travailler en équipe et à prendre des initiatives, dans un cadre bienveillant et respectueux. Un véritable engouement s'est développé parmi eux, avec un taux de participation en constante hausse. L'autonomie offerte stimule leur implication et leur enthousiasme, et les activités sont désormais plus diversifiées et plus suivies.

Depuis la dernière rentrée, notre espace pré-ado connaît une large progression de sa fréquentation, c'est pourquoi ce dispositif est désormais organisé à chaque période de vacances. Lors de la dernière session de février, les jeunes ont pu profiter de sorties à l'extérieur (piscine, cinéma, patinoire, visite de site parisien...) grâce à la mise à disposition d'un mini bus.

L'espace Jeunes d'Annet-sur-Marne, c'est avant tout un moyen pour les jeunes de s'amuser tout en apprenant à se gérer eux-mêmes, renforçant leur confiance en eux et leur sens des responsabilités. »



Formation BAFA

La formation BAFA subventionnée par le CCAS organisée en partenariat avec la commune de Villevaudé s'est achevée aux dernières vacances de Toussaint. Cette formation a permis à 6 jeunes annétois de 16 ans de faire les 2 stages pratiques et le stage théorique qui leur ont procuré un diplôme d'animateur. Ils sont maintenant prêts à intervenir sur notre centre des Annetons.

Maéva, une jeune annétoise nous raconte son expérience :

«J'ai passé mon BAFA en octobre 2023, lors de la première session proposée. J'avais eu connaissance de cette formation par la page fb de la commune et le forum jeunesse; de plus, j'ai appris qu'une partie de cette formation était prise en charge par le CCAS de notre commune.

C'était d'autant plus intéressant pour moi, ça me permettait de découvrir un nouveau domaine mais également d'avoir une réelle formation pour pouvoir travailler auprès des enfants.

La première partie de la formation s'est passée à Villevaudé, nous avons été accueillis par deux formateurs qui nous ont tout de suite mis à l'aise, très vite nous sommes devenus une équipe, une réelle ambiance été présente, c'était vraiment agréable surtout pour des journées qui étaient longues. Durant cette formation, nous avons une partie de théorie puis une partie activité, c'est vraiment celle-ci qui a créé des liens entre tous. Nous avons également des petits entretiens avec les formateurs pour savoir comment se passait notre formation, ce qu'on souhaitait voir et sur notre participation au sein du groupe.

Par la suite, j'ai effectué mon stage au centre de loisirs d'Annet sur Marne durant l'été 2024, j'ai été très bien accueillie par l'équipe qui m'a expliqué comment se passaient les journées au centre. C'était vraiment top, j'ai pu préparer des activités pour les enfants ainsi que réaliser les différentes missions/tâches d'un animateur. J'ai vraiment apprécié ! Enfin, j'ai fait mon renforcement sur la spécificité sanitaire, de retour avec les mêmes formateurs. Tout s'est très bien passé, de plus j'ai obtenu mon PSC1 (Premier Secours Citoyen) qui peut me servir dans la vie quotidienne. J'ai pu donc valider mes 3 parties du BAFA et j'en suis amplement satisfaite !»



A venir :

N'oubliez pas le forum jeunesse du 6 avril au centre des Annetons avec la participation de la ligue de l'enseignement (Avenir77), le CIJ, la Gendarmerie d'Esblly, la caserne de Pompiers, et les jeunes du Château d'Etry.

Travaux communaux

Ecole Lefort - Auzias



Afin d'offrir un environnement plus agréable et accueillant aux enfants lors des repas, des travaux d'embellissement ont été réalisés dans la cantine. Une nouvelle peinture a été appliquée pour apporter plus de fraîcheur et de convivialité à cet espace.

Par ailleurs, nous avons débuté la modernisation de l'éclairage en remplaçant progressivement les néons par des LED. Ce changement permettra une meilleure qualité de lumière tout en réduisant la consommation d'énergie.



Travaux voirie et réseaux

Réfection de la Rue du Général de Gaulle et de la Rue Gabriel Chamon

Cette double et longue opération qui complète les réfections à neuf des Rue de Douy et du Moncel, destinée à améliorer le cadre de vie, l'esthétique avec la couleur claire du revêtement des trottoirs, l'accessibilité pour les piétons dans le respect des normes, un partage de l'espace pour maintenir du stationnement, garantissant la largeur de la voie de circulation, et aussi la création d'espaces permettant la création de terrasses pour les cafés-restaurants est enfin achevée.

Le traitement de la Rue Chamon intègre un espace protégé aux abords de l'école maternelle Docteur Maurice AUZIAS.

Pour être complet, il restera à refaire à neuf le revêtement du linéaire des Rues Valentin, Chamon, à la charge du Département (Voie départementale RD 45).

Le dispositif d'ensemble vient d'être complété par la réalisation des passages piétons à l'intersection des Rues Valentin, Moines en réponse à une demande des scolaires (Enseignants, enfants, parents).



Pour l'ensemble de ces importantes opérations consacrées à la voirie, les deux mots clés auxquels la Commune a voulu répondre sont **SECURITE et ACCESSIBILITE**.

C'est pourquoi l'ensemble des voies concernées a été classé en Zone 30.

Rappelons en une nouvelle fois, les règles qui s'imposent à tous les Usagers dont le Service de la Police municipale est chargée de veiller à la bonne application, avec le commentaire suivant concernant les traversées des piétons :

Dans les zones de rencontre et les Zones 30, dites rues à circulation apaisée, le marquage réglementaire des passages piétons ne s'impose plus. Cependant, dans ces lieux, certains piétons comme les enfants, les personnes âgées et les personnes malvoyantes risquent d'être déstabilisés avec la disparition de ce repère. Il est possible de matérialiser des traversées « suggérées » en utilisant des matériaux différents. (Source : CEREMA)

C'est pourquoi, faute que les enrobés rougissant des plateaux traversants prennent leur couleur rouge définitive, sous l'action du roulement et des UV, nous ferons revêtir de résine beige les deux plateaux traversants de la Rue du Moncel.

Fibre

A ce sujet, nous ne connaissons que trop les difficultés persistantes du système allant du prestataire du syndicat mixte Seine et Marne Numérique, XP fibre aux fournisseurs d'accès internet (FAI) en passant par ORANGE, opérateur historique en charge du génie civil (fourreaux et chambre de tirage).

Chaque cas est un parcours du combattant que les élus de la Commune s'emploient désespérément à résoudre. Les Problèmes demeurent encore nombreux pour beaucoup de riverains concernés, excepté pour 3 immeubles récents qui ont pu enfin être raccordés.

Sous l'égide du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, avec des financements : Région, Département, Intercommunalités, il a été réalisé par territoire la mise en œuvre de la Fibre optique : Programme FTTH (Fiber To The Home), autrement dit la Fibre pour tous et à domicile.

Confié par délégation à COVAGE, devenu SEMAFOR77, devenu Sem@fibre77, devenu Xp fibre, le déploiement a été effectué à l'identique du réseau cuivre (Aérien, façade ou enfoui) en utilisant les fourreaux existants, propriété de France Telecom devenu ORANGE.

Parce qu'il existait des difficultés – impossibilités – d'utiliser les équipements en façade (refus des propriétaires) la Commune a fait le choix d'enfouir à ses seuls frais le réseau façade de la Rue du Général de Gaulle.

Force de constater que malgré cela, le raccordement fibre y relève encore de « Mission impossible » pour nombre de demandeurs à qui il est même proposé des raccordements cuivre à l'ADSL alors que le cuivre va disparaître !

Autre difficulté : raccordement également impossible en cas de fourreau obturé sous domaine public, chacun se renvoyant la balle : Fournisseurs d'accès, XP Fibre, ORANGE. Un cas sur la Commune : 3 ans de combats et de démarches encore non abouties !

Tout ceci est anormal, pour ne pas dire scandaleux.

En résumé la situation est simple : L'éligibilité à la fibre est le fait de XPFIBRE, Le réseau enfoui est le fait d'ORANGE.

Aucune participation autre celle du raccordement classique du Fournisseur d'accès ne peut être demandé à l'utilisateur au titre du domaine public.

N'hésitez pas à signaler en Mairie tout problème rencontré.

A venir :

Cimetière

Selon le projet approuvé par le Conseil municipal, l'opération de réalisation d'allées accessibles en matériaux drainants est en phase « Consultation des Entreprises ».

L'Etat nous a accordé une subvention de 88 510,00€ pour un montant estimatif de 265 531,20 € TTC.

Grand chemin de Claye

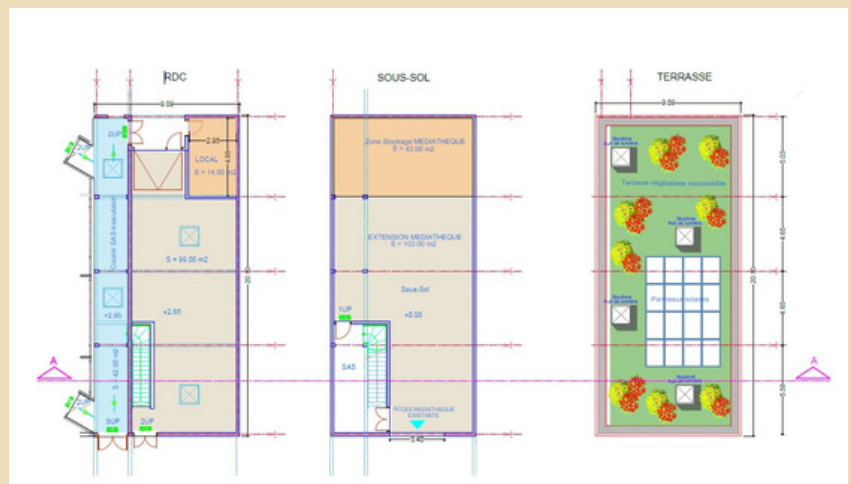
La partie urbaine de ce chemin rural très ancien a été fortement dégradée lors des travaux de réfection de la Rue du Moncel (Voirie et réseaux).

Il est envisagé dans l'immédiat deux petites opérations conjointes subventionnées au titre de la répartition du produit des amendes de police, intéressant le réaménagement d'un trottoir accessible et la création de places de stationnement proches des conteneurs d'apport volontaire (Verre et bio-déchets).

Centre culturel Claude Pompidou

La couverture de la réserve du Centre culturel Claude Pompidou a été refaite à neuf pour un montant de 49 569 € TTC. Simultanément les panneaux solaires incorporés à la couverture ont été déposés et seront remplacés par de nouveaux panneaux solaires posés en superposition sur un versant mieux ensoleillé et d'une surface plus importante. Cette modification se traduira par une nette augmentation de l'énergie produite.

La création d'un local de 180 m² environ d'emprise sur deux niveaux : de plain-pied par rapport à la grande salle et en sous-sol correspondant au niveau de la médiathèque a été voté. Ce projet offrira une surface de rangement bien nécessaire pour la grande salle et une extension de la médiathèque ainsi qu'un stockage



Éclairage public

Vous avez été un grand nombre à participer à la demande de subvention du budget participatif écologique de la région Ile de France pour le remplacement des candélabres à sodium par des leds sur la totalité de la commune avec un abaissement de la luminosité de 80% de 22h à 6h du matin. Grâce à vos votes, nous avons obtenu une subvention régionale de 94 000 euros. Les travaux seront réalisés avant l'été.

Enfouissement des réseaux aériens : Rue aux Reliques

A l'instar de l'opération réalisée Rue du Général de Gaulle, d'enfouissement des réseaux posés il y a 40 ans, sous maîtrise d'ouvrage confiée au Syndicat départemental d'électrification, le SDESM, nous allons entreprendre la mise en souterrain des réseaux d'électrification, d'éclairage public et de téléphonie pour toute la partie haute de la rue aux Reliques (jusqu'à l'intersection rue aux Moines).

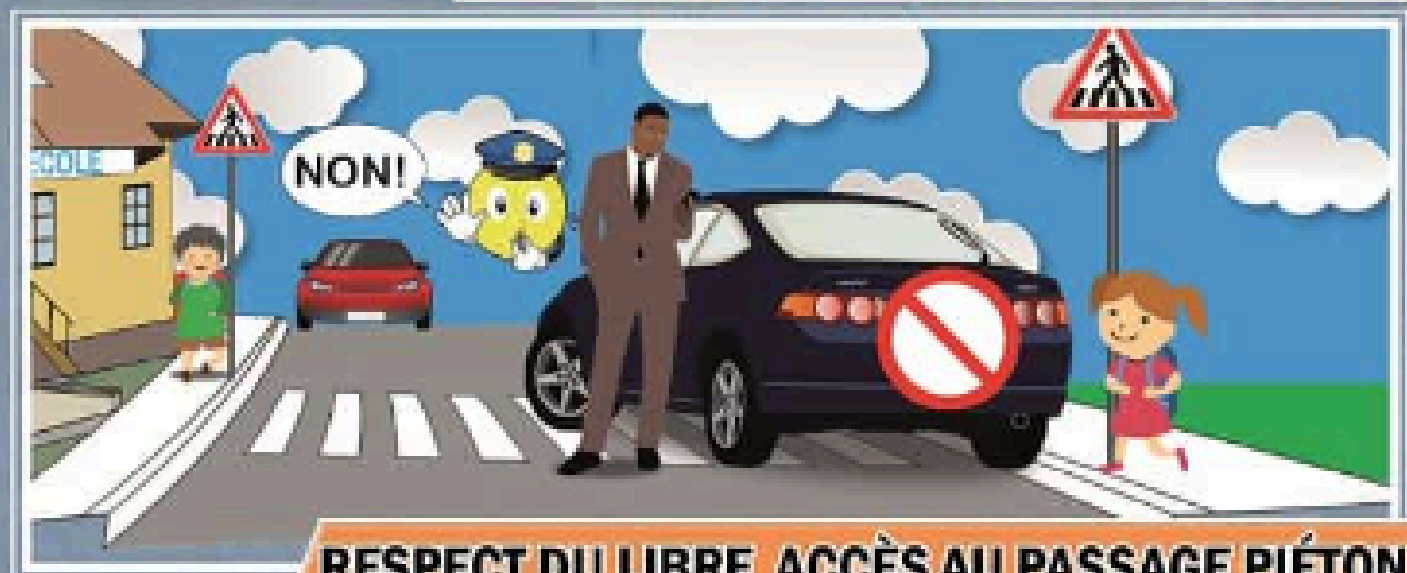
Au-delà de l'aspect environnemental, ces travaux d'un montant prévisionnel de 195 360,60 € TTC permettront l'éligibilité à la fibre.

Les travaux de la rue aux Reliques ont été confiés à l'entreprise SOBECA, la même que pour l'opération précédente, l'opération a débuté le 10 mars, avec accès maintenu pour les riverains, lesquels sont informés des modalités du chantier en temps réel.

UNE ÉCOLE N'EST PAS UN DRIVE !



RESPECT DU LIBRE ACCÈS AU TROTTOIR



RESPECT DU LIBRE ACCÈS AU PASSAGE PIÉTON

*NON AUX INCIVILITÉS!
OUI À LA SÉCURITÉ!*



RESPECT DU LIBRE ACCÈS À LA VOIE DE BUS

La sécurité des élèves : une priorité pour tous

La sécurité des élèves aux abords des écoles repose sur le respect des règles de circulation, pour ce faire la Municipalité a mis en place plusieurs infrastructures :

✔ Zone 30 : priorité aux piétons

Limiter la vitesse à 30 km/h permet de réagir plus vite en cas d'imprévu. Les automobilistes doivent céder le passage dès qu'un piéton manifeste l'envie de traverser, garantissant une circulation piétonne fluide et sécurisée.

✔ Passages piétons : traverser en toute sécurité

Ils offrent une zone visible et protégée pour traverser la route. Les conducteurs doivent s'arrêter dès qu'un usager manifeste son intention de traverser.

✔ Plateaux traversants : ralentir pour protéger

Placés près des écoles, ces ralentisseurs surélevés :

- Améliorent la visibilité des piétons
- Forcent les véhicules à ralentir
- Réduisent la gravité des accidents
- Nos policiers Municipaux rappellent aux automobilistes l'importance d'une conduite prudente

✔ Prévention des stationnements gênants : préserver visibilité et accès

Stationner sur un passage piéton ou en double file :

- Réduit la visibilité des enfants et des autres usagers
- Perturbe la circulation
- Entrave l'accès des secours en cas d'urgence



Chaque usager de la route — conducteur, cycliste ou piéton — contribue à créer un environnement serein et sécurisé aux abords des établissements scolaires.

Respecter ces passages, les zones de stationnement autorisées crée un environnement plus sécurisant, en particulier pour les enfants.

Ensemble, protégeons nos enfants !

A venir

La Police Municipale prévoit d'effectuer des interventions de prévention sur le fonctionnement des Zone 30 et plateau traversant, au sein des écoles élémentaires de la commune.

PARTEZ EN TOUTE SÉRÉNITE avec l'Opération Tranquillité Vacances (OTV) :

Le **dispositif OTV** vous permet de partir l'esprit tranquille et à n'importe quelle période de l'année. Il suffit d'effectuer une inscription sur internet sur le site du service public ou directement à la brigade de Gendarmerie d'Esbly. La surveillance de votre domicile se fera pour une durée minimale de 4 jours et maximale de 4 semaines consécutives. La demande est à transmettre aux services compétents 72 heures avant votre départ.

Opération Tranquillité Séniors (OTS) :

Concernant les séniors isolés, vous pouvez vous présenter à l'accueil de la Mairie ou de la Police Municipale afin d'effectuer une demande d'**OTS (Opération Tranquillité Séniors)**. Il s'agit d'un dispositif mis en place par la Gendarmerie Nationale permettant d'établir une proximité avec les personnes âgées et/ou isolées. Une fois le formulaire rempli et enregistré, un gendarme se présentera à votre domicile le plus régulièrement possible afin de répondre à vos besoins en termes de sécurité.

Le bureau de la police municipale d'Annet-sur-Marne, est situé au 21 rue de Marne
Horaires d'ouverture aux publics : Du lundi au vendredi de 10h à 12h -- de 15h à 16h

**Pour tout renseignement complémentaire,
vous pouvez nous contacter au : 01.88.60.02.87.
En dehors de ces horaires, contactez le 17**

Intercommunalité

Collecte des déchets :

Depuis 2014, la collecte des déchets est une compétence de la Communauté de Plaines et Monts de France (CCPMF).

Afin de recycler vos biodéchets, la CCPMF met à votre disposition gratuitement un composteur par foyer, mais vous avez aussi la possibilité de mettre vos biodéchets dans les 11 points de collecte répartis sur la commune.

Pour toutes questions concernant les déchets, vos containers ou votre facturation, vous devez appeler la Communauté de communes Plaines et Monts de France au : 01.60.54.68.40



| COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES | | | | | | | | | | | |
|--|-----|-----|-----|-----|------|-----|------|------|-----|-----|-----|
| LUNDI MATIN SEMAINE PAIRE (poubelle grise) | | | | | | | | | | | |
| Jan | fev | Mar | Avr | Mai | Juin | Jul | Août | Sept | Oct | Nov | Déc |
| 6 | 3 | 3 | 14 | 12 | 9 | 7 | 4 | 1 | 13 | 10 | 8 |
| 20 | 17 | 17 | 28 | 26 | 23 | 21 | 18 | 15 | 27 | 24 | 22 |
| | | 31 | | | | | | 29 | | | |



COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Du 12/03 au 10/12, le bac des déchets verts est collecté toutes les semaines LE MERCREDI APRÈS-MIDI

EN JUILLET-AOÛT TOUTES LES DEUX SEMAINES

02/07 - 16/07 - 30/07
13/08 - 27/08

BORNES À VERRE



APPORT VOLONTAIRE

Tous les verres* sont à jeter dans l'une des bornes disposées dans votre commune.

*sauf la vaisselle cassée, les flacons de parfum, les ampoules...

ENCOMBRANTS



Sur rendez-vous. Inscription obligatoire sur votre portail usager.

COLLECTE SÉLECTIVE



Le bac de tri sélectif est collecté toutes les semaines LE VENDREDI MATIN

BORNES À BIODÉCHETS



APPORT VOLONTAIRE

Les bacs sont collectés, lavés et remplacés toutes les semaines. Vous avez accès à l'ensemble des bornes du territoire de la CCPMF.

BORNES À VÊTEMENTS



APPORT VOLONTAIRE

Tous les textiles sont à jeter dans l'une des bornes disposées dans votre commune ou sur le territoire de la CCPMF.

Important : N'oubliez pas qu'en cas de déménagement vous devez appeler la Communauté de Communes Plaines et Monts de France afin d'arrêter la facturation du traitement de vos ordures ménagères.

Nid de frelons :

Dans le cadre de la lutte contre le développement du frelon asiatique sur notre territoire, la CCPMF a signé une convention de partenariat avec l'association « DEFAS » (défense contre le Frelon Asiatique de Seine-et-Marne).

Particuliers, collectivités ou entreprises, si un nid de frelon asiatique est constaté, il suffit de remplir le formulaire (avec une photographie du nid) que vous trouverez via le QR code ci-contre. Les interventions de l'association DEFAS sur le territoire, prises en charge par la CCPMF, se feront uniquement après avoir répondu au questionnaire et après avoir envoyé la photographie du nid découvert.



Code de la route :

« France services » a obtenu l'agrément pour faire passer l'examen du code auto, moto, bateau aux habitants du territoire.

Les sessions d'examens du code sont réalisées sur des tablettes tactiles et animées par des agents de la CCPMF habilités et formés, qui garantissent les bonnes conditions de l'examen.

Cette nouveauté permettra aux habitants du territoire de passer leur code à proximité de leur lieu de vie ou de travail. **Les sessions sur la commune d'Annet sont ouvertes.**

Les épreuves pour le code auto / moto / bateau (fluvial et maritime) sont organisées dans des espaces réservés où les candidats sont seuls.

Le prix, 30 euros, est fixé par l'État.

Prenez rendez-vous sur www.objectifcode.sgs.com puis saisissez votre commune.

Témoignage

Agent de l'ombre

Isabelle habite la commune depuis près de 30 ans et y travaille depuis 12 ans. Elle est référente et agent d'entretien. Elle joue un rôle essentiel au sein de la commune, contribuant directement à la qualité de vie des citoyens. Son travail entouré de son équipe, garantit la propreté des bâtiments municipaux. Grâce à leur présence quotidienne, Isabelle et ses collègues participent activement au bien être de tous en assurant un environnement agréable et sain. Leur action a un impact considérable sur la santé publique, en réduisant la propagation des maladies liées à l'hygiène et à la propreté. De plus, ces agents sont souvent les premiers à repérer des problèmes, comme des dégradations ou des équipements défectueux, ce qui permet une réactivité rapide pour maintenir la sécurité des lieux. Leur travail discret, mais constant, assure également une image positive et soignée de la commune. Cela permet par exemple à chaque association et adhérents de bénéficier de locaux propres et sains. En somme, les agents d'entretien sont des acteurs incontournables dans la gestion de la ville et le maintien de son équilibre.

Son statut de référente lui confère des missions supplémentaires : elle assure le lien entre ce qui se passe sur le terrain et la mairie, participe à l'élaboration des plannings et s'occupe du pointage de la cantine. Nous la remercions pour son professionnalisme depuis toutes ces années.



Tribune libre

texte non communiqué

Informations pratiques

Mairie

38, rue Paul Valentin
77410 Annet sur Marne
01 60 26 02 79
Site : www.annetsurmarne.com

Horaires d'ouverture du secrétariat :
• Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h
et de 13h30 - 17h30
• Samedi : 8h30 - 12h

Pour toutes questions contacter la
mairie : mairie@annetsurmarne.fr

Accueil de loisirs Les Annetons

3 Avenue Victor Vasarely
☎ 01 60 03 29 42

Médiathèque

Centre Culturel Claude Pompidou
41, rue de Rigaudin
☎ 01 60 03 85 96

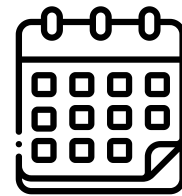
École Primaire Lefort - Auzias

3 bis Rue Paul Valentin
☎ 01 60 26 15 51

École Primaire Vasarely

29 allée Alfred Sisley
☎ 01 60 26 37 89

A vos agendas !



Avril

- 05/04 : Forum Jeunesse à 14h à l'accueil de Loisirs les Annetons
- 09/04 : Bébé bouquine à la Médiathèque (0-4 ans) 10h30 (5-8 ans) 11h
- 11/04 : Un après-midi dansant pour les seniors de + de 65 ans à 14h avec le CCAS au centre culturel
- 14 au 18/04 : stage de dessin enfants de l'association Contraste et Harmonie
- 20/04 : Chasse aux oeufs par Anim'Annet à 10h à la Sapinière

Mai

- 07/05 : Bébé bouquine à la Médiathèque {0-4 ans} 10h30 {5-8 ans } 11h
- 08/05 : Commémoration du 8 mai 1945 sur la place Jacques Chirac à 10h
- 09/05 : Soirée jeux de société avec Anim'Annet au centre culturel
- 17/05 : Journée Verte dès 10h sur la place de l'église
- 21/05 : Inscription pour la brocante au foyer Nézonnet de 8h30 à 12h
- 24/05 : Inscription pour la brocante au foyer Nézonnet de 8h30 à 13h
- 23 au 24/05 : Exposition de l'association Contraste et Harmonie au centre culturel (14h-19h le 23 et 10h-19h le 24)
- 30, 31 et 01/06 : Spectacle de l'association de théâtre Scène et Marne
 - le 30/05 troupe 17h30
 - le 31/05 adultes 17h30
 - le 01/05 enfants 14h00

Juin

- 15/06 : Brocante dans le centre du village
- 20 au 22/06 : Fête Foraine au terrain du Général Lery
- 21/06 : Fête de la musique avec Anim'Annet sur la place de l'église

Retrouvez-nous !

Vous pouvez nous retrouver sur le site de la commune, la page Facebook et sur Instagram pour suivre toutes les actualités de la commune (travaux, manifestations, informations diverses).

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter les services de la commune ou à poser votre question sur maire@annetsurmarne.fr



Ville d'Annet Sur Marne



Site internet



[annet.sur.marne](https://www.annet.sur.marne)

Photos : Mairie d'Annet-sur-Marne

Réalisation / Documentation / Conception :

Madame Stéphanie Auzias

Mairie d'Annet-sur-Marne

38, rue Paul Valentin - 77410 Annet-sur-Marne

01 60 26 02 79 - Site internet : www.annetsurmarne.com

Tirage : 1600 exemplaires

Date de parution : deuxième trimestre 2025

Impression : Déclic Graphique - 1 rue du Général de Léry
77410 Annet sur Marne - www.declic-graphique.com

Dépôt légal : deuxième trimestre 2025